

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : ORGANISATION ET PARTICIPATION

Le club d'Echecs de la Mossig organise du 7 au 10 août 2025 un open international. Cet open, constitué de 3 tournois, est **homologué par la FFE (FIDE)** sous les numéros : 66835, 66836 et 66837, respectivement pour les tournois A, B et C. Il se déroule au complexe multisports de la Mossig à Wasselonne.

Ce tournoi est ouvert à tout joueur **licencié A pour la saison en cours** (la licence peut être prise sur place) ou à une fédération reconnue par la FIDE et **ayant réglé son inscription**.

Les participants s'engagent à respecter le présent règlement.

ARTICLE 2 : DROITS D'INSCRIPTION ET HORAIRES

Ce tournoi comprend 3 opens de 7 rondes chacun :

- Les joueurs ayant un élo égal ou supérieur à 1900 sont enregistrés dans l'Open A.
- Les joueurs ayant un élo compris entre 1800 et 1899 peuvent choisir entre l'Open A et l'Open B.
- Les joueurs ayant un élo compris entre 1700 et 1799 sont enregistrés dans l'Open B.
- Les joueurs ayant un élo compris entre 1600 et 1699 peuvent choisir entre l'Open B et l'Open C.
- Les joueurs ayant un élo inférieur à 1600 sont enregistrés dans l'Open C.

Le classement Elo pris en compte est l'Elo FIDE du mois d'août 2025, à défaut le dernier classement national connu.

Le comité d'organisation du tournoi se réserve le droit de surclasser un joueur, compte tenu des résultats que celui-ci a obtenu dans les éditions précédentes du tournoi ou dans d'autres compétitions d'échecs en France ou à l'étranger. La décision prise par le comité d'organisation est sans appel.

Les parties sont jouées à la **cadence Fischer en 1h30, avec adjonction de 30 secondes par coup** durant toute la partie. **Les coups doivent être notés impérativement jusqu'à la fin de la partie.**

Droits d'inscription :

- Plus de 20 ans : 45 euros
- MI et GMI : gratuit (si inscrit avant le 4 août)
- Inscriptions à partir du 4 août : 50 et 25 euros
- Moins de 20 ans : 22,50 euros
- Maître Fide : demi-tarif
- Joueur du club organisateur : demi-tarif

Horaires :

Jeudi 7 août : accueil, pointage et dernières inscriptions de 7h30 à 8h30. Clôture des inscriptions 8h30.

Tout joueur se présentant après 8h30 ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point, sauf accord de l'organisateur.

Ouverture de la salle 1/4 heure avant les rondes.

Les rondes se déroulent aux dates et heures suivantes :

Jeudi 7 août	1^{ère} ronde :	Début à 9 heures
	2^{ème} ronde :	Début à 14 heures 30
vendredi 8 août	3^{ème} ronde :	Début à 9 heures
	4^{ème} ronde :	Début à 14 heures 30
samedi 9 août	5^{ème} ronde :	Début à 9 heures
	6^{ème} ronde :	Début à 14 heures 30
dimanche 10 août	7^{ème} ronde :	Début à 9 heures
	Remise des Prix :	A partir de 15 heures

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 3 : REGLES, APPARIEMENTS ET CLASSEMENT

Les règles du jeu sont celles de la FIDE telle qu'adoptée par le 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2023.

Les appariements se font au système suisse intégral suivant les règles prescrites par la FIDE (Règles C04 FIDE), à l'aide du logiciel Papi (version 3.3.8) agréé par la FFE édité par Erik Mouret. (Aucune protection de club, de famille)

Le classement s'effectue suivant le nombre de points de parties (gain = 1, nulle = ½, perte = 0). Les départages utilisés, sont dans l'ordre le **Buchholz**, le **Cumulatif** et la **Performance**.

Note : Pour le calcul des Buchholz, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI 3.3.8, suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.

ARTICLE 4 : PRIX

Le montant définitif des prix ainsi que la répartition de ces prix seront affichés avant la quatrième ronde.

En cas d'ex-aequo, les prix en espèces sont partagés suivant le **système Hort**, pour les prix des classements généraux. Tous les autres prix (catégories élo, d'âge, etc.) seront attribués **au classement exclusivement**.

Pour prétendre à un prix, un joueur non licencié en France doit pouvoir justifier de son classement national (licence, attestation) au plus tard lors du pointage.

Les prix en espèces ne sont pas cumulables. Chaque participant recevra le montant le plus important auquel il a droit. En cas de montant équivalent, l'ordre de priorité sera le suivant : classement général, féminin, catégorie élo, catégorie d'âge.

Les prix ne seront versés qu'aux joueurs présents à la remise des prix. Les prix inférieurs à 10 € ne seront pas versés.

ARTICLE 5 : LE BYE

Tout joueur de l'un des trois tournois pourra prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Il devra absolument **prévenir l'arbitre AVANT le début de la ronde précédente en remplissant la demande de Bye**.

Chaque joueur est **limité à 1 « Bye » maximum** pendant le tournoi, et avec **impossibilité** de le faire dans **les deux dernières rondes**. Le Bye ne s'applique pas à un joueur qui bénéficie d'une inscription gratuite.

ARTICLE 6 : COMPORTEMENT DES JOUEURS

- En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'organisation à publier dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les mineurs inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

- Les joueurs mineurs qui ont fini leur partie ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur.

- **Les analyses ne sont pas autorisées dans la salle du tournoi**, une autre salle est réservée à cet effet. Il est interdit à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. Les discussions entre joueurs peuvent gêner certains participants et de plus peuvent être mal interprétées. Les joueurs sont priés d'en tenir compte par courtoisie et sportivité.

- Conformément aux décisions du Comité Directeur de la FFE des 21 et 22 juin 2014, **les téléphones mobiles, montres connectées et/ou autres moyens électroniques de communication sont interdits** dans la

REGLEMENT INTERIEUR

salle de jeu mais tolérés complètement éteints dans un sac fermé. Si le téléphone mobile d'un joueur sonne (sonnerie, alarme ou vibreur) dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie. Le résultat de l'adversaire sera déterminé par l'arbitre.

- Deux avertissements oraux entraînent l'exclusion immédiate du tournoi.

- **Un abandon du tournoi sans motif valable ou un forfait non signalé** préalablement sera automatiquement transmis au Directeur des titres de la Direction Nationale de l'Arbitrage (DNA) de la FFE pour les joueurs français, à la Direction des tournois de la Fédération concernée pour les joueurs étrangers pour sanction éventuelle.

- Tout acte contraire à l'éthique du jeu sera consigné dans le rapport technique du tournoi.

Retard autorisé : Tout joueur se présentant devant l'échiquier avec **plus de 30 minutes de retard** par rapport au moment annoncé par l'arbitre du début de la ronde, **perdra la partie**.

Pour signaler un **forfait de dernière minute**, appeler le responsable de l'équipe d'arbitrage ou envoyer un SMS au 06 81 46 25 26 en précisant nom et prénom ainsi que le nom de l'open.

ARTICLE 7 : CONTROLE ANTI-DOPAGE

Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

ARTICLE 8 : FIN DE PARTIE

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

ARTICLE 9 : NULLITE PAR ACCORD MUTUEL

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

ARTICLE 10 : ARBITRAGE

L'arbitre principal du tournoi est M. Rachid HEDDACHE (AFO2). Il est assisté de M. Didier CARBIENER (AFO2) et de M. Patrice BROCHARD (stagiaire AFC).

ARTICLE 11 : DROIT A L'IMAGE

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur et respecter la charte du joueur d'échecs. L'inscription vaut pour accord sur la divulgation des résultats (nom, prénom, catégorie et club) dans les médias.

L'organisateur peut être amené à faire faire des photos dont des portraits individuels de joueurs qui pourront être diffusés sur le site internet du club et sur la page Facebook du club d'échecs de la Mossig. Tout joueur ne souhaitant pas voir de portrait de lui diffusé, doit se signaler le plus tôt possible à l'organisateur (M. Jean-Claude Coyne).

L'Arbitre Principal : Rachid Heddache

L'Organisateur : Jean-Claude Coyne